APRÈS ART. 12 N° **CE3289**

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

AMENDEMENT

N º CE3289

présenté par

Mme Violland, M. Lamirault, M. Thiébaut, Mme Magnier, Mme Vilgrain, M. Vuibert, M. Padey, M. Armand, Mme Riotton, M. Roseren, Mme Josso, M. Fait, Mme Decodts, M. Abad, M. Mournet et Mme Métayer

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.